

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 268**13 avril 2001****SOMMAIRE**

A.F.C.I., Audit Finance Conseil International S.A., Luxembourg	12849	Copfipart S.A., Luxembourg	12854
Abbey Reinsurance S.A., Luxembourg	12846	Coudet S.A. Holding, Luxembourg	12855
Abbey Reinsurance S.A., Luxembourg	12848	Cuminvest S.A., Luxembourg	12856
Abici S.A., Luxembourg	12835	Cymax Entertainment S.A., Luxembourg	12857
Activ By Bamberg, S.à r.l., Pétange	12845	D-Tech S.A., Luxembourg	12857
Aderito & Rosa, S.à r.l., Luxembourg	12848	D.B. Logistics, S.à r.l., Rodange	12828
AEГ Luxembourg, S.à r.l.	12845	D.B. Logistics, S.à r.l., Rodange	12828
Ambrimmo S.A., Luxembourg	12849	Dejoma S.A., Luxembourg	12855
Ambrimmo S.A., Luxembourg	12849	Delco International S.A., Luxembourg	12854
Anglo Danish Bond Investment Company S.A., Findel	12850	Delverde Holding S.A., Luxembourg	12859
Anubis Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	12850	Dentsply EU, S.à r.l., Luxembourg	12859
Aroma-e AG, Luxembourg	12851	Dentsply EU, S.à r.l., Luxembourg	12862
Artimmo S.A., Luxembourg	12851	Desitlux S.A., Luxembourg	12858
Atos Luxembourg S.A., Luxembourg	12832	Drej Holding S.A., Luxembourg	12863
Atos Luxembourg S.A., Luxembourg	12832	Eindhoven Securities S.A., Luxembourg	12862
Bader & Laengin Holding S.A., Luxembourg	12848	Elbo Holding S.A., Luxembourg	12863
BDO Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12851	Emmedifin S.A., Luxembourg	12864
BDO Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l., Luxembourg	12852	Energy Enterprises S.A., Luxembourg-Kirchberg	12862
(Louis) Berger S.A., Luxembourg	12852	EPS, Economical Power Systems S.A., Luxembourg	12863
Bill Boy Group S.A., Mamer	12852	Euron S.A.H., Luxembourg	12864
Business & Transaction International Holding S.A., Luxembourg	12852	Eurosas S.A., Luxembourg	12818
Business & Transaction International Holding S.A., Luxembourg	12852	Eurosas S.A.H., Luxembourg	12818
Car Distribution, S.à r.l., Mamer	12849	Ideology S.A., Luxembourg	12836
Car Distribution, S.à r.l., Mamer	12849	Interfiduciaire S.A., Luxembourg	12819
Carbom S.A., Luxembourg	12856	International Gas Distribution S.A., Luxembourg	12819
Carbom S.A., Luxembourg	12856	Italport, S.à r.l., Luxembourg	12820
Celony Corporation S.A., Luxembourg	12853	Janus Holding S.A.H., Luxembourg	12820
Centre G.R., S.à r.l., Windhof	12853	Kintel Luxembourg, Luxembourg	12820
Centrinvest S.A., Bettange-sur-Mess	12851	Knarf Holding S.A., Luxembourg	12821
Cervino S.A., Luxembourg	12853	Kosa International S.A., Luxembourg	12821
Chiaralux S.A., Luxembourg-Kirchberg	12853	Kosa International S.A., Luxembourg	12821
Chrono Star International Participations S.A., Luxembourg	12854	L & A S.A., Luxembourg	12822
Clorox (Europe) Financing, S.à r.l., Luxembourg	12854	Lamisol S.A., Luxembourg	12822
Coarrip S.A., Luxembourg	12850	Lilliwyte S.A., Luxembourg	12823
		Lilliwyte S.A., Luxembourg	12823
		Ludilaur S.A., Bertrange	12824
		Lux Comatra, S.à r.l., Luxembourg	12823
		Lux Commodities AG, Luxembourg	12824
		Luxembourg Online S.A., Luxembourg	12825

Luxport S.A., Mertert.	12825	Stereolux S.A., Luxembourg	12830
3M Holding S.A., Luxembourg	12845	Stratinvest Holding S.A., Luxembourg	12831
Markant-Lux S.A., Kehlen	12822	Stratinvest Holding S.A., Luxembourg	12831
Markant-Lux S.A., Kehlen	12822	Supermarché Antony, S.à r.l., Mersch	12828
Midway S.A., Luxembourg	12842	Sylvain Holding S.A., Luxembourg	12831
S.à r.l. Isolani, Huncherange	12819	Sylvain Holding S.A., Luxembourg	12831
Sabap International Holding S.A., Luxembourg ..	12825	Talltec Sistemas Group S.A., Luxembourg	12830
Sagis Gallica S.A., Luxembourg	12823	Telerate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ...	12832
Sao S.A., Luxembourg	12826	Textilcord Steinfort S.A., Steinfort	12830
Saudah Investment S.A., Luxembourg	12826	The Enterprise Group, S.à r.l., Luxembourg	12832
SCMT, Supply Chain Management Technologies S.A., Luxembourg	12827	Tiscali Finance S.A.H., Luxembourg	12827
Second-Hand Shop "Lena", S.à r.l., Luxembourg .	12825	Tolama Investments S.A., Luxembourg	12832
Société Fiduciaire API S.A., Luxembourg	12850	Trade-Match.com S.A., Luxembourg	12833
Soclair Commerciale S.A., Luxembourg	12824	Trade-Match.com S.A., Luxembourg	12834
Soclair Equipements S.A., Luxembourg	12827	Trafalgar S.A., Luxembourg	12834
Soclair S.A., Luxembourg	12820	Transconsulting Group, Luxembourg	12834
Socofimmo Holdings S.A., Luxembourg	12827	Vega International Services S.A., Luxembourg ...	12835
Sojomi Holding S.A., Luxembourg	12826	Voll Holding S.A., Luxembourg	12835
Solutions S.A., Munsbach	12828	Westfield S.A., Luxembourg	12836
Sotralux, S.à r.l., Dudelange	12829	Zamora S.A., Luxembourg	12835
Sotralux, S.à r.l., Dudelange	12830	Zitel International (Luxembourg), Luxembourg ..	12836
Starvisa S.A., Luxembourg	12829	Zitel International (Luxembourg), Luxembourg ..	12836

EUROSAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.665.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

EUROSAS S.A.

M. Cottella / S. Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60513/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

EUROSAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.665.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alessandro Salvetti, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Alessandro Salvetti déclare accepter cette nomination.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

EUROSAS S.A.

S. Vandi / M. Cottella

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60514/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTERFIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 77.376.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration que M. Edward Kostka, réviseur d'entreprises, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière et président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTERFIDUCIAIRE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60281/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

INTERNATIONAL GAS DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 16 octobre 2000 au siège social*

«Le Conseil d'Administration constate la libération intégrale du capital social à dater du 16 octobre 2000.»

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60284/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

ISOLANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 67.270.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille, le 7 septembre 2000.

A Huncherange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société ISOLANI, S.à r.l., ayant son siège social à Huncherange, 5, rue de Noertzange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.270.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dionigi Isolani.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabien Verreaux.

L'associé unique est présent:

M. Isolani Dionigi: 100 parts sociales

Signatures.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B. Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité que la société ISOLANI, S.à r.l. ne peut être valablement engagée que par les co-signatures obligatoires de Mme Ionica Spiridon, gérante technique, et de Monsieur Dionigi Isolani, associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Huncherange, le 7 septembre 2000.

P. Stroesser / F. Verreaux / I. Dionigi

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60286/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

ITALPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.823.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(60287/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 63.561.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

JANUS HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(60288/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

KINTEL LUXEMBOURG

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 45.957.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 25 septembre 2000

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 1998 de coopter Monsieur Philippe Slendzak aux fonctions d'administrateur en remplacement du défunt Monsieur Bob Lusch.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Peter Fielding;
- Monsieur Philippe Slendzak;

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(60289/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOCLAIR S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 6.950.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

SOCLAIR S.A.

Signature

(60368/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

KNARF HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.318.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 20 juin 2000 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Suzy Probst de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de sa fonction pendant la durée de son mandat.

La société KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, a été nommée comme nouvel administrateur pour une période de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Il résulte également dudit procès-verbal que les mandats d'administrateur de Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald et de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin, 38B, Leeson Place (Irlande), a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg le 20 juin 2000 à 17.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour KNARF HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60290/768/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

KOSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.672.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

report à nouveau..... (9.847,- CHF)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(60293/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

KOSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.672.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie le 23 octobre 2000 à Luxembourg, au siège social, a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60292/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

L & A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société L & A S.A., tenue au siège social en date du 27 septembre 2000, que:

1. Madame Vanna Fogu démissionne de ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet rétroactif au jour de sa démission. Il s'ensuit que les pouvoirs lui conférés en date du 4 août 2000 sont annulés.

2. Monsieur Jalel Arfaoui est nommé administrateur-délégué pour une durée de 6 ans. La société est valablement engagée par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(60294/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LAMISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.080.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60295/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

MARKANT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, route d'Olm.

R. C. Luxembourg B 70.512.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

(60307/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

MARKANT-LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, route d'Olm.

H. R. Luxemburg B 70.512.

—
Auszug aus den Beschlüssen der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 27. April 2000 am Sitz der Gesellschaft

Die Versammlung nimmt den Bericht des Kommissars einstimmig an.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999 wird angenommen.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig das Ergebnis auf neue Rechnung vorzutragen.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig die Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1999 zu entlasten.

Folgende Verwaltungsratsmitglieder werden einstimmig gewählt:

- Herr Franz Mayer,

- Herr Jean Link,

- Herr Dr. Hartmut Ringling,

- Herr Walter Schmitt,

- Herr Jean-Paul Kieffer.

Zum Wirtschaftsprüfer für das Jahr 2000 wird die PWC Gesellschaft ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(60306/780/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LILLIWYTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 21.775.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Philip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- M. David Bennett, 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60297/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LILLIWYTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 21.775.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2000

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60296/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LUX COMATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 19, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 33.375.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(60299/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SAGIS GALLICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.856.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} septembre 2000

- La démission de Monsieur John B. Mills, administrateur, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2000.
- Monsieur Malcolm K. Becker, directeur général et comptable, résidant 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2000 sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60363/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LUDILAU, Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le vingt octobre deux mille, ont comparu:

1. Monsieur Philippe Mantz, directeur de sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 181, Grand-rue,
2. Madame Ludivine Mantz, épouse Renaud, comptable, demeurant à F-57000 Metz, 31, rue Lothaire,
3. Mademoiselle Lauriane Mantz, étudiante, demeurant à F-57000 Metz, 11, rue de la Haye.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la Société Anonyme LUDILAU S.A., ayant son siège social à Bertrange, 15, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par Maître Baden en date du 23 décembre 1999, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire.

Conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société, ils prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'ensemble des actionnaires désigne Monsieur Philippe Mantz, administrateur-délégué de la société LUDILAU. La signature de Monsieur Mantz sera alors suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et les tiers.

Monsieur Mantz accepte les fonctions d'administrateur-délégué.

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires, ceux-ci ont signé le présent procès-verbal qui a été établi en quatre exemplaires originaux, aux fins de la publication et des archives de la société.

Fait à Bertrange, le 20 octobre 2000.

P. Mantz / L. Mantz, L. Mantz.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60298/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LUX COMMODITIES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 52.362.

Auf der Hauptversammlung vom 19. Oktober 2000 wurden folgende Änderungen bei der Zusammensetzung des Verwaltungsrats getroffen:

1. Herr Stoycho Stoykov und Frau Galina Stoykova werden mit Wirkung vom 19. Oktober 2000 als Mitglieder des Verwaltungsrats abberufen.

2. Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats werden mit Wirkung vom 19. Oktober 2000 ernannt:

Madame Lengoc Kasperczyk-Nguyen, 70, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, déléguée,

Monsieur Mitko Demirovski, Rusinovo, Berovo, Macédoine, délégué.

S. Demirovski

Administrateur-délégué

Vu pour la légalisation de signature de Demirovski Slavco.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour le Commissaire Central

A. Heirens

Brigadier-chef

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60300/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 17.637.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 544, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

SOCLAIR S.A.

Signature

(60369/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LUXEMBOURG ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 52.947.

—
EXTRAIT

Par décision du 25 avril 2000, l'assemblée générale des actionnaires a ramené le nombre des administrateurs à 4 membres et a nommé Monsieur Jean-Christophe Chopin, demeurant à Paris, administrateur de société.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
S. Retter

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60301/312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LUXPORT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6688 Merttert, Port de Merttert.
H. R. Luxemburg B 42.132.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen, registriert in Luxemburg, am 24. Oktober 2000, Band 545, Blatt 37, Feld 4, wurde am 25. Oktober 2000 beim Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt mit dem Vermerk zur Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merttert, den 25. Oktober 2000.

Unterschrift.

(60302/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SABAP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 27.959.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 23 octobre 2000 que:

* ont été réélus aux fonctions d'administrateur pour un terme de six ans expirant lors de l'assemblée générale de 2006:

- Monsieur Patrick Leydet, demeurant au Burkina Faso
- Monsieur Salif Ouedraogo, demeurant au Burkina Faso
- Madame Maire-Luce Leydet-Fromentel, demeurant au Burkina Faso

* a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans expirant lors de l'assemblée générale de 2006:

- Maître Victor Elvinger, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60362/304/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SECOND-HAND SHOP «LENA», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 54.048.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(60367/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SAO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 28.821.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 23 octobre 2000 que:

* ont été réélus aux fonctions d'administrateur pour un terme de six ans expirant lors de l'assemblée générale de 2006:

- Monsieur Patrick Leydet, demeurant au Burkina Faso
- Monsieur Salif Ouedraogo, demeurant au Burkina Faso
- Madame Maire-Luce Leydet-Fromentel, demeurant au Burkina Faso

* a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans expirant lors de l'assemblée générale de 2006:

- Maître Victor Elvinger, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60364/304/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SAUDAH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.924.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de SAUDAH INVESTMENT S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60365/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.751.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
tenue à Luxembourg, le 17 octobre 2000 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Gabriel Jean de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration,
tenu à Luxembourg en date du 17 octobre 2000 à 10.15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 17 octobre 2000.

Pour SOJOMI HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60372/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SCMT, SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration que MM. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Gérard Matheis, MBA, Connecticut, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière et que M. André Wilwert, préqualifié, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Pour avis et conforme

Pour SCMT, SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 122S, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(60366/220/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 17.638.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A.

Signature

(60370/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOCOFIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 35.668.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(60371/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TISCALI FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue au siège social le 15 septembre 2000

Suite à la convocation du conseil d'administration du 14 septembre 2000, l'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de poursuivre les activités de la société malgré la perte dépassant la moitié du capital social. L'actionnaire se déclare disponible à augmenter le capital social sur première demande du conseil d'administration de la société, d'un montant suffisant à la couverture des pertes.

Réquisition pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TISCALI FINANCE S.A.

SOCITE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60393/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 38.530.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(60373/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

**D.B. LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOMAGIM IMMOBILIERE, S.à r.l.)**

Capital: 500.000,- francs.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 14 septembre 2000, enregistré à Capellen en date du 22 septembre 2000, vol. 419, fol. 73, case 12,

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marcel Herin, commerçant, demeurant à Differdange, en sa qualité de gérant technique de la société et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;
- que l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Didier Demolder, expert-comptable, demeurant à B-6762 St Mard, 4 rue Camille Barthélémy, en qualité de gérant technique de la société et ceci pour une durée indéterminée.
- Pour tout montant inférieur à 50.000,- LUF, la société se trouve valablement engagée par la signature du gérant administratif Monsieur José Braconnier, prénommé, ou du gérant technique Monsieur Didier Demolder, prénommé.
- Pour tout montant supérieur à 50.000,- LUF, la société se trouve valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif Monsieur José Braconnier, prénommé, et du gérant technique Monsieur Didier Demolder, prénommé.

- que l'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société et par conséquent, l'article quatre des statuts aura dorénavant la teneur suivante

«La société prend la dénomination de D.B. LOGISTICS, S.à r.l.»

- que l'assemblée a décidé de modifier l'intégralité de l'objet social de la société et par conséquent l'article deux des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Differdange à Rodange,

- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Rodange.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

Capellen, le 4 octobre 2000

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(60374/203/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

D.B. LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

(60375/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SUPERMARCHE ANTONY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch.

R. C. Luxembourg B 37.204.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(60384/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

STARVISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue le 12 septembre 2000

Il résulte des résolutions prises que Monsieur Claude Santaliestra a été nommé administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société et aura tous pouvoirs pour représenter la société en toutes circonstances suivant l'article 9 des statuts par sa seule signature.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2000.

SOCIETE SERMIASS Ltd / C. Santaliestra / INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING Ltd

Signature / - / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60378/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières.

R. C. Luxembourg B 63.063.

L'an deux mille, le six octobre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ilidio Da Conceicao Mendes, artisan, demeurant à L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières;
- 2.- Monsieur Manuel Da Conceicao Ferreira, isolateur, demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 10, rue Adolphe Klein.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SOTRALUX, S.à r.l., avec siège social à L-5653 Mondorf-les-Bains, 10, rue Adolphe Klein,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 63.063,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 337 du 13 mai 1998,

dont le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Monsieur Ilidio Da Conceicao Mendes, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Manuel Da Conceicao Ferreira, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Manuel Da Conceicao Ferreira, préqualifié, déclare céder ses cinquante (50) parts sociales à Monsieur Ilidio Da Conceicao Mendes, préqualifié, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Messieurs Ilidio Da Conceicao Mendes et Manuel Da Conceicao Ferreira agissant en leurs qualités de gérant technique et gérant administratif de la société déclarent accepter ces cessions de parts, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Ensuite l'unique associé se réunit en assemblée générale extraordinaire et prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

- 1.- Modification de l'article six (6) des statuts qui a désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.»

Il résulte de la cession de parts ci-dessus que les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Ilidio Da Conceicao Mendes, maçon, demeurant à L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

2.- Monsieur Manuel Da Conceicao Ferreira préqualifié, est révoqué en tant que gérant administratif de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Un deuxième gérant technique est nommé, savoir: Monsieur Alcides Santos Silva, entrepreneur, demeurant à L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières.

La gérance se compose comme suit:

- Monsieur Ilidio Da Conceicao Mendes, maçon, demeurant à L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières, gérant technique;

- Monsieur Alcides Santos Silva, entrepreneur, demeurant à L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières, gérant technique.

- 4.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un des deux gérants.

5.- Le siège social de la société est transféré de L-5653 Mondorf-les-Bains, 10, rue Adolphe Klein à L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières.

Suite à cette décision l'article 3, alinéa 1^{er} est modifié comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Dudelange».

Dont acte, fait et passé a Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : I. Da Conceicao Mendes, M. Da Conceicao Ferreira, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2000, vol. 862, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2000.

F. Kessler.

(60376/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SOTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières.

R. C. Luxembourg B 63.063.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60377/219/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

STEREOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 42.722.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(60379/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TALLTEC SISTEMAS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 65.263.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(60387/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TEXTILCORD STEINFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8401 Steinfort.

R. C. Luxembourg B 7.113.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 5 octobre 2000, vol. 136, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Signature

Administrateur-Directeur

(60391/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 24.254.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

(60380/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 24.254.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 16 octobre 2000 à 16.00 heures

a) Le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.

b) Les comptes annuels et l'affectation du résultat arrêtés au 30 juin 2000 sont approuvés.

c) Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 juin 2000.

d) Les mandats de tous les administrateurs, à savoir Madame Nathalie Hamilius, Messieurs Michel Ducros, Marc Giorgetti, Marc Hoffmann, Patrick Losch et Carlo Rock ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Marc Faber venant à échéance lors de la présente assemblée générale sont reconduits pour une période d'une année supplémentaire et viendront à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60381/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SYLVAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

(60385/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

SYLVAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège social en date du 2 octobre 2000

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sont acceptés.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 1999 sont approuvés.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats des Administrateurs et celui du Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

SYLVAIN HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60386/780/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 21.398.

Les états financiers au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 6 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

(60388/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

THE ENTERPRISE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 52.199.

Suite à la cession de parts du 15 octobre 1999, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est détenu comme suit:

ALMASI LIMITED, cinq cent parts sociales 500

K. Horsburgh

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(60392/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TOLAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.088.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60394/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

ATOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard Royal.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 27 septembre 2000, enregistré à Capellen en date du 6 octobre 2000, vol. 419, fol. 90, case 6,

- que l'actionnaire unique, la société anonyme de droit français ATOS S.A. avec siège à F-Puteaux a décidé de modifier l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre.»

Disposition transitoire

L'exercice en cours prendra fin le 31 décembre 2000.

Remarque

Le notaire soussigné a rendu l'actionnaire unique attentive aux dispositions de l'article 101 § 1 et 2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Capellen, le 23 octobre 2000.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(60443/203/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ATOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard Royal.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

(60444/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

TRADE-MATCH.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 70.639.

L'an deux mille, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise TRADE-MATCH.COM S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitburg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 70.639, constituée suivant acte reçu le 24 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 719 du 28 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés en vertu de trois actes reçus respectivement le 4 avril 2000, publié au Mémorial C n° 572 du 10 août 2000, le 31 mai 2000 et le 20 juillet 2000, ces derniers en voie de publication au Mémorial C.

La Société a un capital social actuel de LUF 3.433.400,- (trois millions quatre cent trente-trois mille quatre cents francs luxembourgeois) divisé en 34.334 (trente-quatre mille trois cent trente-quatre) actions d'une valeur nominale de LUF 100,- (cent francs luxembourgeois) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme Kuehn, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, demeurant à Messancy, Belgique, et comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés. Cette liste de présence signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter

- Que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de LUF 3.433.400,- sont dûment présents ou représentés à la présente Assemblée, qu'il a dès lors pu être fait abstraction des délais de convocation d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation;
2. Rapport du conseil d'administration justifiant la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, augmentation du capital autorisé à hauteur de 686.700 LUF et suppression du droit préférentiel de souscription y relatif;
3. Modification afférente des statuts;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un second plan d'options de souscriptions d'actions, l'Assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration par voie de modification statutaire (article 3) à augmenter le capital social et à consentir des options de souscription d'actions dans la limite d'un capital autorisé de six cent quatre-vingt-six mille sept cents francs luxembourgeois (LUF 686.700,-), avec faculté, le cas échéant, de ne pas réserver aux anciens actionnaires leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

L'alinéa 3 de l'article 3 des statuts est modifié de sorte que dorénavant celui-ci aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a consenti 395 options de souscriptions d'actions dans le cadre du plan voté par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 22 décembre 1999. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans à compter de la date de la présente assemblée, à consentir des options de souscriptions d'actions dans la limite du capital autorisé après déduction des options déjà consenties dans le cadre du premier plan et moyennant le respect des modalités et conditions ci-après décrites.»

L'alinéa 4 de l'article 3 est modifié comme suit:

«Le montant de l'augmentation autorisée du capital est fixé à six cent quatre-vingt-six mille sept cents francs luxembourgeois (LUF 686.700,-) qui sera représenté par six mille huit cent soixante-sept (6.867) actions d'une valeur nominale de cents francs luxembourgeois (LUF 100,-) et par une prime d'émission à déterminer par le conseil d'administration mais ne pouvant en aucun cas excéder le montant de la prime d'émission lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du conseil d'administration dûment motivée et dans les limites autorisées par les textes en vigueur à cette date.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunération quelconques incombant à la société en raisons des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Kuehn, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 126S, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

J. Elvinger.

(60395/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TRADE-MATCH.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitburg.

R. C. Luxembourg B 70.639.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

(60396/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TRAFALGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 52.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 17, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2000 que:

A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire:

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(60397/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

TRANSCONSULTING GROUP.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 63.917.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue à Luxembourg le 26 septembre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Madame Céline Stein,

et le mandat de commissaire aux comptes de:

MAZARDS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

(60398/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

VEGA INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 51.249.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MAZARDS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(60399/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

VOLL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 35.828.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 octobre 2000 que:

Les organes de la société sont les suivants:

Administrateurs

Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg

Maître Catherine Dessoay, avocat, demeurant à Luxembourg

Maître Edouard de Fierlant Dormer, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes

Madame Nicole Reding-Schmit, employée privée, demeurant à Blaschette

La durée des mandats est fixée à 6 ans. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60400/304/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

ZAMORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 62.375.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(60404/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

ABICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.916.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABICI S.A.

Signature

Un administrateur

(60430/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

WESTFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.222.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2000, enregistrée à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 543, fol. 83, case 5 et à celle du 20 octobre 2000, enregistrée à Luxembourg, vol. 545, fol. 29, case 1, les décisions suivantes ont été déposées au registre de commerce:

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Cendrier, comme administrateur-délégué.

Nomination par le conseil d'administration qui a suivi de Monsieur Patrick Chansard, employé privé, habitant à Luxembourg, 21, Côte d'Eich, comme nouvel administrateur-délégué.

- Liquidation de la succursale française.

- Nomination de Monsieur Norbert Bittoun, habitants, 11, rue Frédérick Chopin, à F-26000 Valence, comme liquidateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour WESTFIELD S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(60403/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

ZITEL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.580.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

(60405/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

ZITEL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.580.

Le bilan de clôture de liquidation au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Signature.

(60406/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2000.

IDEOLOGY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

STATUTES

In the year two thousand, on the thirteenth of october.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. STYREFIN AG, a company incorporated under the laws of Liechtenstein with registered office in Vaduz (Liechtenstein), hereinafter represented by Mr Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which will remain annexed hereto and registered with this deed.

2. Mrs Marianne Goebel, attorney at law, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of IDEOLOGY S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at forty thousand euro (40,000.- EUR) consisting of four hundred (400) shares of a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) par share, entirely paid in.

The authorised capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) consisting of then thousand (10,000) shares of a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of April at 10.00 a.m. and for the first time in the year two thousand and one.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their re-election is authorised.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2000.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1. STYREFIN AG, prenamed, three hundred ninety-nine shares	399
2. Marianne Goebel, prenamed, one share	1
Total : four hundred shares	400

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of forty thousand euro (40,000.-EUR) is as of now available to the corporation.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately ninety thousand Luxembourg francs.

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.
 2. Are appointed as directors
- Mr Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg

- Mrs Marianne Goebel, attorney at law, residing in Luxembourg
- Mr Marcel Recking, company director, residing in Luxembourg

3. Has been appointed statutory auditor :

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. with registered office in L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

4. The address of the Corporation is set at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2006.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. STYREFIN AG, société de droit du Liechtenstein avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, qui restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

2. Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de IDEOLOGY S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à quarante mille euro (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tout les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 10.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leur émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social tel qu'indiqué à l'article 3 des présentes ou tel qu'augmenté ou réduit en temps qu'il appartenra comme prévu à l'article 3 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

1. STYREFIN AG, prénommée: trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions	399
2. Maître Marianne Goebel, prénommée: une action	1
Total: quatre cents actions	400

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quarante mille euro (40.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de LUF 1.613.596,-.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.
 - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Marcel Recking, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 126S, fol. 38, case 12. – Reçu 16.136 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

J. Elvinger.

(60416/211/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MIDWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

—
STATUTS

L'an deux mille, le cinq octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MALEKA INTERNATIONAL S.A., société avec siège social à Panama City, République du Panama, ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration donnée à Panama City, République du Panama, le 19 mars 1998, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.
 2. Maître Pierre Berna, préqualifié.
- Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Chapitre 1^{er}: Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}. Dénomination**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIDWAY S.A. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet

La Société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

L'objet essentiel de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires ou autres.

En général, la Société pourra faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 5. Capital

Le capital social est fixé à quatre-vingt mille (EUR 80.000,-) euros, divisé en quatre-vingts (80) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune.

Art. 6. Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de neuf cent vingt mille (EUR 920.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille (EUR 80.000,-) euros à un million (EUR 1.000.000,-) d'euros par la création de neuf cent vingt (920) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer entièrement le droit de souscription préférentiel prévu à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer le taux et les conditions de souscription et de libération, à arrêter toutes autres modalités se révélant utiles ou nécessaires, même non spécialement prévues, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et, enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant implicitement de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et pour faire constat de ces augmentations de capital par acte notarié.

Art. 7. Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 8. Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2: Administration - Surveillance**Art. 9. Conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 10. Présidence

Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 11. Pouvoirs du conseil

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

Il est en outre dans ses pouvoirs de procéder à l'actualisation des statuts et ceci notamment, lorsque des clauses devenues sans objet y figurent.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Délégation des pouvoirs du conseil

Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 13. Délibérations du conseil

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Décisions du conseil

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 15. Commissaire

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3: Assemblée Générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée**

L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. Fonctionnement

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juillet à dix (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4: Année Sociale - Répartition des Bénéfices**Art. 18. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Attribution des bénéfices

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5: Généralités**Art. 20. Dispositions légales**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2000.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante :

1. MALEKA INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, soixante-dix-neuf actions	79
2. Maître Pierre Berna, préqualifié, une action	1
Total: quatre-vingts actions	80

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille (EUR 80.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à trois millions deux cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-douze (LUF 3.227.192,-) francs luxembourgeois.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille (LUF 90.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Maître Pierre Berna, préqualifié, en qualité de président,
 - b) Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à L-6246 Rippig, 16, Grëntebierg,
 - c) Madame Christine Louis-Haberer, maître en droit, demeurant à L-2670 Luxembourg, 12, boulevard de Verdun.
2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Régis Bohn, comptable, demeurant à F-75012 Paris, Square Saint Charles.
3. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

4. Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 12 des statuts, le conseil d'administration de la Société est autorisé à élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués qui auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur seule signature, dans le cadre de la gestion journalière.

5. L'adresse de la Société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présente acte.

Signé: P. Berna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 126S, fol. 29, case 7. – Reçu 32.272 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

A. Schwachtgen.

(60418/230/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

3M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.394.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2000, les mandats des Administrateurs MM. Verter Melloni, Francesco Melloni et Dott. Pier Francesco Munari ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour 3M HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60427/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ACTIV BY BAMBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 15A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.387.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN LUXEMBOURG

Signature

(60431/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

AEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 14. Juli 2000 um 10.00 Uhr Protokoll Nr. 22

Die Alleingeschafterin fasst folgende Beschlüsse:

1. Beschluss

Die Alleingeschafterin billigt den von der Geschäftsführung aufgestellten und von der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. geprüften und mit dem uneingeschränkten Bestätigungsvermerk versehenen Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999, welcher einen Jahresgewinn aufweist.

2. Beschluss

Die Alleingeschafterin beschliesst den angefallenen Bilanzgewinn in voller Höhe auszuzahlen.

3. Beschluss

Die Alleingeschafterin erteilt dem Geschäftsführer für das Geschäftsjahr 1999 Entlastung.

Für die Richtigkeit des Auszugs

BDO LUXEMBOURG, S.à r.l.

W. Müllerklein

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60433/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ABBEY REINSURANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 59.828.

In the year two thousand, on the second of October.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of ABBEY REINSURANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, RC Luxembourg B 59.828, incorporated by deed of the undersigned notary on June 26th, 1997, published in the Mémorial C, number 544 of October 3rd, 1997.

The meeting began and was presided by Mr Vincent Demeuse, managing director, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Thera Vyghen, employee, residing in Bereldange.

The meeting elected as scrutineer Mr Rudy Paridaens, employee, residing in Pétange.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To change the currency of the share capital from 2,500,000 IEP into 3,174,345.1961 EUR.

2. To increase the share capital by an amount of 654.8039 EUR in order to raise it from the amount of 3,174,345.1961 EUR to 3,175,000 EUR, without issuing new shares, by changing the nominal value of the existing shares to 1.27 EUR each.

The amount of the increase of capital by 654.8039 EUR to be entirely paid up by the shareholders in proportion of their participation in the capital.

3. To amend Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation as follows :

«**Art. 5. Paragraph 1.** The capital of the company is set at three million one hundred and seventy-five thousand Euros (3,175,000.- EUR) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares of one point twenty-seven Euros (1,27 EUR) each, entirely paid up.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list, that all the two million five hundred thousand (2,500,000) shares representing the whole corporate capital of two million five hundred thousand Irish Pounds (2,500,000.- IEP) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V. After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

First resolution

The general meeting decides to change the currency of the share capital from two million five hundred thousand Irish Pounds (2,500,000.- IEP) into three million one hundred and seventy-four thousand three hundred and forty-five point one thousand nine hundred and sixty-one Euros (3,174,345.1961 EUR).

Second resolution

The general meeting decides to increase the corporate capital to the extent of six hundred and fifty-four point eight thousand and thirty-nine Euros (654.8039 EUR) in order to raise it from three million one hundred and seventy-four thousand three hundred and forty-five point one thousand nine hundred and sixty-one Euros (3,174,345.1961 EUR) to three million one hundred and seventy-five thousand Euros (3,175,000.- EUR), without issuing new shares, by changing the nominal value of the existing shares to one point twenty-seven Euros (1.27 EUR) each.

Payment

The amount of the increase of capital by six hundred and fifty-four point eight thousand and thirty-nine Euros (654.8039 EUR) has been entirely paid up by the shareholders, shown on the attendance list, in proportion of their participation in the capital, so that the amount of six hundred and fifty-four point eight thousand and thirty-nine Euros (654.8039 EUR) is from now and at the free and entire disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Third resolution

The general meeting decides to amend Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing resolutions, to read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The capital of the company is set at three million one hundred and seventy-five thousand Euros (3,175,000.- EUR) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares of one point twenty-seven Euros (1.27 EUR) each, entirely paid up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at 40,000.- LUF.

There being no further item before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABBEY REINSURANCE S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 59.828, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 544 du 3 octobre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Demeuse, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Thera Vyghen, employée privée, demeurant à Bereldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rudy Paridaens, employé privé, demeurant à Pétange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de 2.500.000,- IEP en 3.174.345,1961 EUR.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 654,8039 EUR pour le porter de 3.174.345,1961 EUR à 3.175.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles, moyennant changement de la valeur nominale des actions existantes à 1,27 EUR chacune.

Le montant de l'augmentation de capital à concurrence de 654,8039 EUR est à libérer intégralement par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification de l'Article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante :

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à trois millions cent soixante-quinze mille Euros (3.175.000,- EUR) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) actions de un virgule vingt-sept Euros (1,27 EUR) chacune, entièrement libérées.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille livres irlandaises (2.500.000,- IEP) sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Après délibération, l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la devise d'expression du capital social de la société de deux millions cinq cent mille livres irlandaises (2.500.000,- IEP) en trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-cent virgule mille neuf cent soixante et un Euros (3.174.345,1961 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent cinquante-quatre virgule huit mille trente-neuf Euros (654,8039 EUR) pour le porter de trois millions cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-cinq virgule mille neuf cent soixante et un Euros (3.174.345,1961 EUR) à trois millions cent soixante-quinze mille Euros (3.175.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles, moyennant changement de la valeur nominale des actions existantes à un virgule vingt-sept Euros (1,27 EUR) chacune.

Libération

Le montant de l'augmentation de capital de six cent cinquante-quatre virgule huit mille trente-neuf Euros (654,8039 EUR) a été intégralement libéré par les actionnaires, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, au prorata de leur participation dans le capital social, de sorte que la somme de six cent cinquante-quatre virgule huit mille trente-neuf Euros (654,8039 EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à trois millions cent soixante-quinze mille Euros (3.175.000 EUR) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions de un virgule vingt-sept Euros (1,27 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 40.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Demeuse, Th. Vyghen, R. Paridaens, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 126S, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

P. Frieders.

(60428/212/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ABBAY REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 59.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

P. Frieders.

(60429/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ADERITO & ROSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 318, rue de Rollingergrund.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

Signatures.

(60432/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

BADER & LAENGIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.099.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2000:

- Monsieur Fritz Underberg, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, président,
- Monsieur Ricardo Bosquet, directeur, demeurant au 21, rue du Signal, CH - 2300 La Chaux de Fonds,
- Monsieur Gerd Peskes, Wirtschaftsprüfer, demeurant au Riek 17, D-4300 Essen-Bredeney,
- Monsieur Gerd Wolf, administrateur de société, demeurant au 4, Quai des Sanbarbani, MC - 98000 Monaco.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2000:

- Francis Spinardi, demeurant au 6, Lacets Saint-Léon, MC - 98000 Monaco.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(60446/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

A.F.C.I., AUDIT FINANCE CONSEIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.221.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

A.F.C.I.

AUDIT FINANCE CONSEIL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(60434/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

AMBRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.473.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60436/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

AMBRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.473.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2000 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60437/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CAR DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 29 septembre 2000, enregistré à Capellen en date du 9 octobre 2000, vol. 419, fol. 92, case 4,

- que l'associé unique, Monsieur Bruno Verelli, vendeur automobile-mécanicien, demeurant à B-Houthalen, a décidé de transférer le siège social de Bertrange à Mamer,

- que l'associé unique a décidé de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mamer.»

- que l'associé unique a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Capellen, le 24 octobre 2000.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(60461/203/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CAR DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

(60462/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ANGLO DANISH BOND INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 23.834.

—
EXTRAIT

Le 1^{er} février 1998, un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée entre ANGLO DANISH BOND INVESTMENT COMPANY S.A. et UNIBANK S.A. LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60438/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ANUBIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.605.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60439/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.462.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A.

Signature

(60440/588/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

COARRIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.099.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(60475/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

AROMA-e AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

AUSZUG

Aus dem Beschluss des Verwaltungsrates geht hervor, dass die tägliche Geschäftsführung Herrn Thomas Jäger, wohnhaft in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, mit Wirkung zum 3. Oktober 2000, übertragen worden ist.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Oktober 2000.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60441/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.103.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 13 juin 2000

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 1999

Le siège social de la société a été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60442/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxembourg B 12.039.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der Geschäftsführung vom 2. Oktober 2000

Herrn Frank Bourgeois, réviseur d'entreprises, wohnhaft in D-Bous, wird Prokura (fondé de pouvoirs) erteilt zur Vertretung der Gesellschaft gemeinsam mit einem Geschäftsführer.

Luxembourg, den 2. Oktober 2000.

Für gleichlautenden Auszug

G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60447/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CENTRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 36.588.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 126S, fol. 38, case 8, que la société CENTRINVEST S.A. ayant son siège social à L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem, inscrite au R. C. section B sous le numéro 36.588, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

(60467/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 51.442.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 octobre 2000.

(60448/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LOUIS BERGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.686.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60449/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

BILL BOY GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.570.

The balance sheet as of December 31, 1999, registered in Luxembourg, on October 18, 2000, vol. 545, fol. 14, case 5, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on October 26, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 25, 2000.

(60450/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

BUSINESS & TRANSACTION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 37.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(60459/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

BUSINESS & TRANSACTION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 37.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2000

- La cooptation de Maître René Faltz aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60460/794/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CELONY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.518.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour CELONY CORPORATION S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(60465/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CENTRE G.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Windhof, 8.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de cession de parts dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 2 octobre 2000, enregistré à Capellen en date du 9 octobre 2000, vol. 419, fol. 93, case 1,

- que suite à la cession de parts intervenue, la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

«Madame Giovanna Bonassoli-Rossi, employée privée, demeurant à Windhof	1.248
Mademoiselle Guendalina Bonassoli, employée, demeurant à Windhof	2

Total: mille deux cent cinquante parts sociales.	1.250 »
---	---------

Capellen, le 25 octobre 2000.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(60466/203/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CERVINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.346.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2000

La démission de Monsieur Gnech Emilio de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Monsieur Heitz Jean-Marc, comptable, demeurant à Wormeldange-Haute, Grand-Duché du Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur le bilan au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

CERVINO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60468/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CHIARALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 59.440.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60469/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CHRONO STAR INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.229.

—
Extrait des minutes du Conseil d'Administration du 22 août 2000

Il résulte du Conseil d'Administration de la société CHRONO STAR INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.A., tenu le 22 août, que:

le régime de signature a été confirmé de sorte que seuls les administrateurs avec un pouvoir de signature «B», M. Dennis Bosje, M. Christian Bühlmann et M. van Rijckevorsel ont un pouvoir de signature conjointe à deux pour opérer sur les comptes en banque de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60473/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.043.

—
RECTIFICATIF

Suite à l'avis se rapportant à la société mentionnée ci-dessus, enregistré à Luxembourg en date du 20 octobre 2000 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000, il est à noter que la dénomination correcte de la société est la suivante:

CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l. (et non CLOROX (EUROPE) FINANCIAL, S.à r.l.).

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour la société

M. Kohl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60474/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

COPFIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.664.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60478/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

DELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.218.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

La société a conclu avec la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., une convention de domiciliation à durée indéterminée fixant le siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60485/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

COUDET S.A. HOLDING.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 251, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 13.704.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 19. Juli 2000 von 9.30 bis 9.45 Uhr
Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der dem Kommissar der Gesellschaft vorgelegte und von diesem geprüfte Jahresabschluß zum 31. Dezember 1999 werden genehmigt.

Zweiter Beschluß

Den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1999 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluß

Der Verlust des Geschäftsjahres 1999 in Höhe von LUF 145.340 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Vierter Beschluß

Die Bilanzwährung wird bei gleichzeitiger Kapitalerhöhung umgestellt auf Europäische Rechnungseinheiten (EUR), indem das Kapital der Gesellschaft von LUF 20.000.000 in EUR 495.787,05 umgewandelt und durch Entnahme aus dem nach Abzug des Verlustes des Geschäftsjahres 1999 verbleibenden Gewinnvortrag um EUR 4.212,95 erhöht wird, um es auf insgesamt EUR 500.000,00 zu bringen, aufgeteilt in 200.000 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 2,50.

Fünfter Beschluß

Aus dem danach verbleibenden Gewinnvortrag werden EUR 421,30 entsprechend LUF 16.995 in die gesetzliche Rücklage eingestellt, eine Dividende von EUR 125.000 (hundertfünfundzwanzigtausend Euro) ausgeschüttet und der verbleibende Restbetrag auf neue Rechnung vorgetragen.

Sechster Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2000 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60479/534/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

DEJOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.748.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
tenue à Luxembourg, le 23 septembre 1999 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), et Monsieur Paul De Geyter, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leur prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration,
tenu à Luxembourg en date du 23 septembre 1999 à 10.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour DEJOMA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60484/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CUMINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.723.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 13 juin 2000 que:
- M. Francis N. Hoogewerf, M. Philippe Pedrini et AVONDALE NOMINEES LIMITED ont été réélus administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.
- M. Richard Turner a été réélu Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.

Luxembourg, le 17 octobre 2000.

Pour extrait conforme
HOOGWERF & CIE
Agent Domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60480/634/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CARBOM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.312.

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli (Annexe 1.) de sa fonction d'administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999. En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Le Conseil d'Administration
S. Vandt / D. Murari
Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60464/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CARBOM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.312.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 31 août 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, Administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Aldo Piceni, dirigeant, demeurant à Bergamo (Italie), via Damiano, 8;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 31 août 2000 a décidé de nommer Monsieur Aldo Piceni, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Aldo Piceni, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60463/043/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

D-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.415.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D-TECH S.A.

D. Konstantas

(60482/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

CYMAX ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.144.

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYMAX ENTERTAINMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du cimetière, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 66.144, constituée par acte du notaire Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, sous la dénomination sociale CYMAX PRODUCTIONS S.A. en date du 10 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 829 du 13 novembre 1998.

Bureau

L'Assemblée est présidée par Maître Pierre Ramquet, avocat, demeurant à Liège.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Recking, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

1.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les mille cinq cents actions émises, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

3.- Que l'ordre du jour est le suivant:

- a) Transfert du siège social et modification subséquente de l'alinéa premier de l'article second des statuts.
- b) Nomination, démission et révocation d'administrateurs.

c) Fixation de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

d) Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

En conséquence, l'alinéa premier de l'article second des statuts prendra désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée révoque avec effet à la date de ce jour, Madame Ghyslaine Fizet, demeurant à Ecoeu (Val d'Oise, France), 18, rue Van Gogh, comme administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée désigne en remplacement de l'administrateur révoqué la société CYMAX, société anonyme de droit belge en liquidation, avec siège social à B-4020 Liège, rue Gétry, 60/c pour achever le mandat de l'administrateur révoqué.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire au quinze décembre prochain.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état de demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ramquet, M. Recking, C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 126S, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

J. Elvinger.

(60481/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

DESITLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.739.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance à la date de ce jour, et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Luigi Erba, Administrateur de sociétés, demeurant à Vedano Al Ambro (Italie), Administrateur,

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur,

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an:

- La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L.1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60489/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

DELVERDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.073.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 octobre 2000 que Monsieur Roberto Franchini, commercialiste, demeurant à Gerra (Verzasca), TI (Suisse), a été coopté Administrateur, en remplacement de Monsieur Ernesto Talone, démissionnaire.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60486/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

DENTSPLY EU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.350.

In the year two thousand, on the fifth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DENTSPLY EU, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B number 73.350, incorporated by deed enacted on December 17th, 1999, published in the Mémorial C, number 159 of the 21st of February 2000.

The meeting is chaired by Miss Carmen Medina, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Olivier Bertrand, employee, residing in Martelange (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Christophe De Sutter, employee, residing in Junglinster.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,128,431.- (two million hundred twenty-eight thousand four hundred thirty-one) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To decide of an increase in capital of the company by 46,587,100.- EUR, to bring it from its present amount of 212,843,100.- EUR to 259,430,200.- EUR by the creation and issuance of 465,871 new shares with a par value of 100.- EUR each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2.- To subscribe to new shares in the name of DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP. by contribution in kind of 100 % of the share capital of the Company DENTSPLY CAPITAL LTD.

3.- To issue a share premium amounting to 8 EUR.

4.- To modify article 6 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The partners decide to increase the issued share capital by EUR 46,587,100.- (forty-six million five hundred eighty-seven thousand hundred EUR) so as to raise it from its present amount of EUR 212,843,100.- (two hundred and twelve million eight hundred forty-three thousand hundred EUR) to EUR 259,430,200.- (two hundred fifty-nine million four hundred thirty thousand two hundred euros) by the issue of 465,871 (four hundred sixty-five thousand eight hundred seventy-one) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred) each, being subscribed on payment of a total share premium amounting to EUR 8 (eight euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in an E.U.-partner state.

Second resolution

The partners accept the subscription of all the new shares by:

- DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP., with its registered office in 2337 South Yates Avenue, Los Angeles, California, 90040 USA.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 8.- (eight euros).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP., California, USA, here represented by virtue of a proxy prementioned;

which declared to subscribe the 465,871 (four hundred sixty-five thousand eight hundred seventy-one) new shares as said hereabove and to pay them up as well as the share premium by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

A contribution in kind consisting in:

100% (hundred per cent) of the shares of DENTSPLY CAPITAL LTD, having its registered office in Hamm Moor Lane, Addleston, Weybridge, Surrey KT152SE (U.K.), inscribed at the Companies House, London, under the number 4044266;

this contribution being evaluated at EUR 46,587,108.- (forty-six million five hundred eighty-seven thousand hundred and eight euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the bylaws of said company and the share transfer declaration drawn up in California.

Effective implementation of the contribution

DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP., contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;

- the transfers of such shares are effective today without qualification and the share transfer declaration have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- all further formalities shall be carried out in the concerned countries in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 259,430,200.- (two hundred fifty-nine million four hundred thirty thousand two hundred euros), represented by 2,594,302 (two million five hundred ninety-four thousand three hundred and two) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg francs.

Retainer

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of capital of a Luxembourg company by a contribution of at least 75 % (in this case 100 %) of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an E.U.-partner state, the company's manager requires the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on the basis of article 4-2 (four-two) of the law of 29th December 1971, which provides for capital fixed rate tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DENTSPLY EU, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C. Luxembourg Section C numéro 73.350, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 159 du 21 février 2000.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Carmen Medina, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Bertrand, employé privé, demeurant à Martelange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe De Sutter, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.128.431 (deux millions cent vingt-huit mille quatre cent trente et une) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision d'une augmentation de capital de la société à concurrence de 46.587.100,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 212.843.100,- EUR à 259.430.200,- EUR par la création et l'émission de 465.871 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2.- Souscription des actions nouvelles au nom de DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP. par apport de 100 % du capital social de la société DENTSPLY CAPITAL LTD.

3.- Emission d'une prime d'un montant de 8,- EUR.

4.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 46.587.100,- (quarante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 212.843.100,- (deux cent douze millions huit cent quarante-trois mille cent euros) à 259.430.200,- (deux cent cinquante-neuf millions quatre cent trente mille deux cents euros) par l'émission de 465.871 (quatre cent soixante-cinq mille huit cent soixante et onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 8,- (huit euros), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription de toutes les parts nouvelles par:

- la société DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP., ayant son siège social 2337 South Yates Avenue, Los Angeles, California, 90040 USA.

L'émission des actions est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 8,- (huit euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP., California, USA, ici représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 465.871 (quatre cent soixante-cinq mille huit cent soixante et onze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par des apports en nature ci-après décrits:

Description de l'apport

Un apport en nature consistant en:

100 % (cent pour cent) des actions de DENTSPLY CAPITAL LTD, ayant son siège social à Hamm Moor Lane, Adleston, Weybridge, Surrey KT152SE (U.K.), inscrite au «Companies House», London, sous le numéro 4044266; cet apport étant évalué à EUR 46.587.108,- (quarante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent huit euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts de la société concernée et la déclaration de transfert de parts dressés en Californie.

Réalisation effective de l'apport

DENTSPLY RESEARCH & DEVELOPMENT CORP., apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserve aujourd'hui et la déclaration de transfert a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les pays concernés aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 259.430.200,- (deux cent cinquante-neuf millions quatre cent trente mille deux cents euros), représenté par 2.594.302 (deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent deux) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation du capital d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 75 % (en l'occurrence 100 %) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, le gérant de la société requiert sur base de l'article 4.2 (quatre point deux) de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Medina, O. Bertrand, C. De Sutter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 126S, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

J. Elvinger.

(60487/211/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

DENTSPLY EU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.350.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.
(60488/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

EINDHOVEN SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.326.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2000

Maître René Faltz et Madame Carine Bittler ont été réélus aux postes d'administrateur de la société.

COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société.

La cooptation de Monsieur Yves Schmit au poste d'administrateur de la société a été ratifiée.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60492/794/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ENERGY ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.606.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60499/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

DREJ HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 49.070.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

La société a conclu avec la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., une convention de domiciliation à durée indéterminée fixant le siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats de:

M. Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

M. Claude Cahen, comptable, demeurant à Luxembourg

Mme Juliette Beicht, employée privée, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

M. Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60490/502/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ELBO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.156.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La société a conclu avec la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., une convention de domiciliation à durée indéterminée fixant le siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats de:

Mme. Myriam Useldinger, employée privée, demeurant à Schoenfels

M. Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

Mme Liette Gales, employée privée, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

M. Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60493/502/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

EPS, ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 48.879.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 23. Oktober 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz
Die Mandate der Verwaltungsräte sowie des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur Generalversammlung des Jahres 2006.

Luxemburg, den 23. Oktober 2000.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60502/756/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

EMMEDIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.802.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Alessandro Salvetti, profession libérale, demeurant à Ponteranica (BG), Via Ramera, 70, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

EMMEDIFIN S.A.

S. Vandi / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60498/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

EURON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.356.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Assiste au Conseil d'Administration, Monsieur Davide Murari, pour la deuxième résolution.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandi, Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

EURON S.A.

D. Murari / S. Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60503/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.
